

Conseil exécutif de l'ACEP

Compte rendu de la réunion du 14 novembre 2007

Bureau national de l'ACEP

Salle de conférence

17 h 45

Présences : J. Aggrey (présidence), J-R. Benoit, C. Card, G. Dussault, M. Holyk, M. Korol, C. Lakaski, R. McVicar, L. Perrin, A. Picotte, A. Sipos, S. Spak (téléconférence), S. Spano, C. Therrien, M. Zinck (téléconférence), C. Danik, J. Ouellette, D. Martin.

Absences justifiées : aucune.

Adoption de l'ordre du jour

Les points suivants sont ajoutés :

1) Points aux fins d'approbation

c) Fonds pour l'AGA

3) Suivis

a) Plainte de C. Lakaski

b) Plainte de A. Sipos

4) Questions de fond aux fins de discussion

a) Acheter ou louer

b) Règlement cadre pour les sections locales

5) Points d'information

c) Attributions du Comité de vérification

d) Motion du Groupe d'étude sur la participation des membres

Motion :

Il est proposé par B. McVicar et appuyé par M. Korol que l'ordre du jour soit adopté avec modifications.

Pour = 13, contre = 0, abstentions = 2. **Motion adoptée.**

Adoption du compte rendu de la réunion du 24 octobre 2007

Questions de fond aux fins de discussion, point a) Salaire du président

C. Therrien demande où en est sa résolution au sujet du salaire du président et si elle a été envoyée ou non aux membres et soumise au vote.

J. Aggrey mentionne qu'elle a été déclarée irrecevable à la dernière réunion du CEN car le Conseil exécutif national ne discute pas des propositions envoyées aux membres pour approbation, sauf si le CEN estime qu'une proposition va à l'encontre des intérêts de l'Association.

G. Dussault précise que la résolution elle-même n'était pas irrecevable, mais qu'elle a été déclarée irrecevable pour discussion au Conseil exécutif national. G. Dussault demande donc que la dernière phrase de ce point soit supprimée, car elle prête à une mauvaise interprétation, et que C. Therrien soit autorisé à corriger la mention de l'Article 31.1 et à indiquer plutôt 31.9.

Motion : Il est proposé par C. Therrien et appuyé par C. Lakaski que la résolution soit envoyée aux membres et soumise au vote.

Pour = 12, contre = 0, abstentions = 3. **Motion adoptée.**

Questions de fond aux fins de discussion, point b) : Comité permanent sur la qualité du service

L. Perrin demande de supprimer le mot « vigoureusement » et les deux derniers paragraphes.

Motion : Il est proposé par M. Zinck et appuyé par S. Spak que le compte rendu soit approuvé avec modifications.

Pour = 13, contre = 0, abstentions = 2. **Motion adoptée.**

Fonds pour l'AGA

J. Aggrey demande qu'une motion soit adoptée afin de tirer 3000 \$ du fonds de prévoyance de l'exécutif pour payer les honoraires et les frais de déplacement et d'hébergement de M. John Fryer, le conférencier invité à l'AGA de l'ACEP.

Motion: Il est proposé par C. Therrien et appuyé par M. Korol d'approuver le transfert de 3000 \$ du fonds de prévoyance de l'exécutif.

Pour = 13, contre = 0, abstentions = 2. **Motion adoptée.**

Comité des finances

A. Picotte présente les états financiers pour les périodes se terminant le 31 août 2007 et le 30 septembre 2007.

Suivis

a) Plainte de C. Lakaski

Il est noté que J. Aggrey ne doit pas présider cette partie de la réunion.

Motion : Il est proposé par M. Holyk et appuyé par C. Lakaski que L. Perrin préside cette partie de la réunion.

L. Perrin décline afin de pouvoir participer à la discussion. **Motion rejetée.**

C. Therrien se porte volontaire pour présider. Il n'y a pas d'objections. C. Therrien commence à présider à 20 h 30.

C. Lakaski présente sa plainte.

Le conseil demande à C. Lakaski s'il prendrait en considération un autre processus de règlement de sa plainte, soit par l'entremise d'un facilitateur ou par la médiation.

C. Lakaski décline et demande qu'un sous-comité soit établi pour enquêter sur sa plainte.

Le conseil demande à C. Lakaski et A. Sipos s'ils accepteraient qu'un même sous-comité enquête sur leurs plaintes ou si chacun veut qu'un sous-comité enquête sur leurs plaintes séparément, étant donné que les allégations des deux plaintes sont similaires.

Après avoir examiné la demande ci-dessus, C. Lakaski et A. Sipos acceptent que le même sous-comité enquête sur leurs plaintes, à la condition que le sous-comité traite leurs plaintes individuellement et non comme une seule plainte.

C. Therrien demande confirmation de C. Lakaski et A. Sipos qu'il s'agit de deux plaintes distinctes entendues par un seul sous-comité.

C. Lakaski et A. Sipos confirment que c'est exact.

Le président lance un appel de volontaires.

M. Holyk, M. Zinck et S. Spak se portent volontaires pour former le sous-comité.

Motion : Il est proposé par L. Perrin et appuyé par A. Picotte que la nomination de

M. Holyk, M. Zinck et S. Spak soit approuvée pour former le sous-comité.

Pour = 10, contre = 0, abstentions = 5. **Motion adoptée.**

J. Aggrey reprend la présidence à 20 h 55.

Questions de fond aux fins de discussion

Acheter ou louer

J. Aggrey présente une proposition d'achat de locaux à bureau situés à Vanier en Ontario. Il informe l'exécutif national que, s'il souhaite aller de l'avant avec la proposition d'achat, il pourrait en coûter 6000 \$ ou plus pour qu'un ingénieur évalue l'édifice.

Une discussion ouverte a lieu.

A. Sipos mentionne que pour qu'un ingénieur fasse une évaluation, il faut normalement avoir fait une offre d'achat, ce avec quoi elle n'est pas à l'aise.

Quelqu'un demande que nous nous informions auprès de notre assureur afin de savoir ce qu'il exige pour accorder l'assurance si nous devions acheter.

Il y a consensus pour qu'un Groupe de travail sur les locaux soit mis sur pied et qu'il soit composé de J. Aggrey, C. Danik et C. Lakaski, afin de préparer un document d'évaluation des besoins pour la réunion de janvier.

Motion : Il est proposé par M. Korol et appuyé par S. Spak qu'un évaluateur et un ingénieur soient embauchés à la condition que nous ne devions pas faire une offre d'achat conditionnelle.

Pour = 14, contre = 0, abstentions = 0. **Motion adoptée.**

Règlement cadre pour les sections locales

M. Holyk demande des clarifications sur le processus de création d'un cadre en matière de règlements pour les sections locales et pourquoi le Conseil exécutif national n'en a pas été avisé d'avance.

J. Aggrey explique que le sujet est mentionné dans le rapport d'octobre du président, mais que malheureusement le rapport n'a pas été lu à la réunion d'octobre en raison de la durée de la réunion. Il ajoute que ce processus a été lancé au Forum de l'Atlantique. Cette question sera discutée à la prochaine réunion des dirigeants locaux le 28 novembre 2007 et tous les dirigeants locaux ont reçu une copie du document afin de présenter leurs observations.

Points d'information

a) États financiers vérifiés

Les états financiers approuvés par le Comité de vérification sont déposés pour information.

b) Comité des communications

A. Sipos demande quel processus le Comité des communications suit pour dépenser des fonds sans consulter le CEN.

c) Attributions du Comité de vérification

Le conseil convient d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la réunion de janvier.

d) Groupe de travail sur la participation des membres

Motion : Il est proposé par C. Lakaski et appuyé par B. McVicar d'accorder au Groupe de travail sur la participation des membres une prolongation jusqu'en janvier pour présenter son rapport.

Motion adoptée à l'unanimité.

Rapport du président

Rencontre de l'ANRF

J'ai rencontré Dennis Jackson, président national, et Francis R. Bowkett, directeur exécutif, de l'Association nationale des retraités fédéraux pour discuter de stratégies en vue d'une rencontre avec le gouvernement sur des questions de politique ayant un impact sur nos effectifs respectifs. En outre, ils souhaitaient partager certaines informations avec nos membres qui envisagent la retraite.

i. Mariage après la retraite

Il est important que nos membres sachent que le conjoint survivant n'a droit ni à la pension, ni à l'assurance pour les soins de santé et les soins dentaires. C'est la responsabilité du membre, après la retraite, de faire la demande pour le régime dentaire. Les cotisations sont payées par le gouvernement (60 – 40%). Les membres doivent donc bien se renseigner avant la retraite.

ii. Prestations supplémentaires de décès

Le régime a été amélioré en 1999. Malheureusement, de nombreux membres actuels et passés ne sont pas au courant de ce changement positif au régime.

iii. Congrès des organismes nationaux d'aînés (CONA)

Cette organisation regroupe environ trois millions de membres à travers le pays. Elle est reconnue comme le porte-parole des aînés. Le CONA compte 13 groupes membres de portée nationale qui défendent les droits des personnes âgées dans des dossiers tels l'assurance-médicaments, la réduction des temps d'attente, les installations de santé et le logement pour les aînés.

iv. Adhésion de membre associé

L'ANRF offre une adhésion de membre associé pour une cotisation annuelle de 15 \$. Ceci donne droit à tous les avantages de membre, sauf le droit de vote. Les membres associés ont entre autres droit à des programmes d'affinité comme le régime Medoc. Consultez le site Web pour obtenir plus d'information.

Rencontre avec la Banque Nationale

J'ai rencontré Paul Charron, représentant en gestion de richesse et fonds communs pour discuter de la politique d'investissement de l'ACEP. Une autre rencontre est prévue pour déterminer spécifiquement les instruments de placement qui conviendraient à l'ACEP.

AGA de l'IPFPC

La présidente de l'IPFPC, Michelle Demers, m'a invité à la réception et au dîner de leur AGA. C'est une invitation permanente que l'IPFPC transmet à l'ACEP. Il est intéressant de noter que sur bien des dossiers les délégués à l'AGA ont le pouvoir de prendre des décisions au nom de l'ensemble des membres. Par exemple, l'AGA a décidé d'une hausse des cotisations de 7 \$, portant la cotisation actuelle de 47 \$ à 55 \$ par mois.

Groupe de travail sur la participation des membres

Le groupe de travail s'est réuni pour passer en revue son projet de rapport et pour finaliser ses recommandations au CEN.

Rapport des services professionnels

Conversion EC

- L'ACEP n'a reçu aucune communication de l'AFPC (Agence de la fonction publique du Canada) depuis juillet.
- Il n'y a aucune nouvelle de la conversion sur le site Web de l'AFPC.

- Actuellement, le processus est entre les mains des divers ministères qui terminent l'évaluation des descriptions de travail ES ou SI, ou des descriptions de travail EC avec la nouvelle norme de classification EC.
- Nous nous attendons encore que la NPP sera remise en novembre et que l'ACEP et le Conseil du Trésor disposeront de la base de données sur la conversion en vue de la table de négociation.
- L'ACEP a attendu plusieurs mois que l'AFPC affiche les lignes directrices sur la classification EC.
- Nous retournons à la table de négociation EC la semaine prochaine (20, 21 et 22 novembre). Si le représentant de l'employeur, le Conseil du Trésor, est incapable de s'engager auprès de l'ACEP à savoir que les données seront prêtes avant les rencontres de décembre (18, 19 et 20 décembre), l'association devra alors prendre des mesures appropriées.

Négociations collectives TR

- Octobre a été un mois relativement tranquille pour les équipes de négociation puisque j'ai été absent pendant trois semaines et que le négociateur du Conseil du Trésor à la table TR a été absent tout le mois.
- La négociation était prévue pour les 6, 7 et 8 novembre.
- L'équipe de négociation TR s'est réunie le 5 novembre pour préparer les points devant être discutés.
- Bien que les deux parties n'aient pas accepté de solution finale pour trois des enjeux discutés, il a été possible de procéder à une exploration très détaillée des points soulevés.
- L'équipe TR et le personnel du bureau national de l'ACEP participant à la négociation ont maintenant une meilleure idée des paramètres de la position du Conseil du Trésor sur les enjeux actuellement à la table TR, de même qu'à la table EC.
- Cette connaissance devrait servir aux membres EC car nous nous préparons à discuter d'enjeux semblables à la table EC.
- Dans le cas des EC, il ne s'agit pas de négociation raisonnée mais de négociation sur positions.
- Il sera donc nécessaire de bien figurer les contre-propositions de l'ACEP.
- Voici le calendrier des négociations à la table TR : les parties se rencontreront les 4, 5 et 6 décembre, les 29, 30 et 31 janvier, les 12, 13 et 14 février, et les 18, 19 et 20 mars.

Négociations collectives EC

- Les dernières rencontres avec l'employeur ont eu lieu en septembre.
- Ici aussi, il n'y a pas eu de négociation en octobre.
- Nous nous rencontrons la semaine prochaine (20, 21 et 22 novembre).

- L'équipe de négociation EC se réunit le 19 novembre pour préparer nos réponses aux propositions de l'employeur présentées en septembre.
- De plus, l'équipe discutera de nouveau d'enjeux présentés à la table par l'ACEP et devant être discutés par les parties.
- Une autre série de rencontres aura lieu dans la semaine précédant Noël (18, 19 et 20 décembre).

Négociations du RIM (TR)

Une première réunion des membres du comité de négociation collective aura lieu le 19 novembre. Par inadvertance, la candidature d'un membre pour siéger au comité a été omise lors de la réunion d'octobre. S'il vous plaît, approuvez la nomination de Stephen Mullen au comité.

Négociations BdP

Conformément aux dispositions du règlement 7, un appel de volontaires a été expédié par la poste le 9 novembre 2007 auprès des membres de l'unité de négociation BdP et affiché sur notre site Web afin de former le Comité de négociation collective BdP.

Négociation collective

- L'AFPC (Alliance de la fonction publique du Canada) et l'ARC ont conclu un accord de principe récemment.
- L'accord rattrape un certain nombre de questions se retrouvant dans les principales conventions collectives de la fonction publique.
- Toutefois, les équipes de négociation de l'ACEP exploreront quelques nouveautés comme positions de repli possibles aux revendications déposées aux tables EC et TR.
- Les négociations entre l'AFPC et le Conseil du Trésor ne semblent pas progresser aussi bien que l'Alliance ne l'espérait.
- L'ACEP doit garder les yeux ouverts en décembre pour voir si des progrès significatifs sont faits aux tables de l'Alliance.
- L'AFPC joue un rôle pivot dans les négociations collectives à la fonction publique fédérale, car elle représente tout près de 75 % de tous les employés de la fonction publique fédérale.
- Ce qui se produit aux tables de l'Alliance établit habituellement la tendance pour un certain nombre d'enjeux de la négociation.
- L'AJJ est sur le point de passer à la médiation; il sera important de suivre les progrès sur les revendications touchant la classification, par exemple.
- L'AJJ a pris la tête jusqu'à maintenant en matière de contestation du refus de l'employeur de négocier la classification, la dotation et les pensions.
- L'IPFPC a annoncé à son assemblée générale annuelle des délégués qu'elle avait porté ces questions à la table de négociation.

- Comme vous le savez, l'ACEP a fait de même aux tables TR et EC.
- À titre de rappel, le négociateur pour l'AJJ travaille pour SGM, le conseiller juridique de l'ACEP.
- Il représente aussi le CTC comme intervenant dans la cause de CB qui a ouvert la porte à cette question.
- John Fryer parlera de cet enjeu à notre AGA.

Communications

- Le rapport annuel est prêt et a été expédié aux membres.
- Il a été décidé suite aux commentaires reçus des membres que l'ACEP ne ferait pas comme l'an dernier où des exemplaires imprimés n'ont été envoyés que sur demande.
- Des exemplaires imprimés ont été expédiés à tous et chacun des membres comme l'a recommandé le Comité des communications.
- Des affiches ont été préparées à l'interne pour rappeler aux membres la discussion d'experts prévue à notre AGA; les affiches seront expédiées aux sections locales la semaine prochaine.
- Les choses avancent dans la sélection et les contrats d'articles promotionnels.
- Un calendrier mural de l'ACEP est en cours de préparation; il comportera de courts messages mensuels sur les relations de travail; nous visons la mi-janvier 2008 pour la distribution.

Affaires internes

- Un membre du personnel professionnel est revenu après un congé d'un an.
- Elle a demandé un accommodement, après une évaluation de ses besoins par son médecin.
- L'ACEP a été en mesure de l'accommoder et par la même occasion de répondre à un besoin important de l'organisation en créant le poste d'agent d'éducation.
- Une des principales fonctions de l'agent d'éducation est de répondre aux questions des membres sur divers sujets, notamment sur les relations de travail et les questions d'emploi.
- L'ajout du poste allègera la charge de travail des ART et garantira un temps de réponse plus court aux demandes de renseignements des membres.

Cotisations

- Sur un tout autre sujet, j'aimerais porter à votre attention que les cotisations à l'IPFPC sont passées de 47 à 55 \$ par mois.
- Un membre de l'Institut paie donc des cotisations annuelles de 660 \$.
- Les membres de l'ACEP paient des cotisations annuelles de 420 \$.

- L'IPFPC est le deuxième agent négociateur représentant des professionnels à avoir adopté une augmentation des cotisations au cours des derniers mois.
- Les membres de l'ACAF ont rejeté une augmentation proposée plus tôt cette année; ils ont approuvé une autre augmentation la semaine dernière.
- Le site Web de l'ACAF ne fait pas état clairement comment se fera l'augmentation et n'indique pas le montant.
- Toutefois, dans une présentation antérieure faite aux membres, il a été expliqué que la viabilité de l'organisation dépendait de l'atteinte d'un niveau de cotisations de 50 \$ par mois d'ici quatre ans.

Comité consultatif sur l'analyse et la recherche en matière de rémunération

- J'ai avisé la Commission des relations de travail dans la fonction publique que je ne solliciterai pas de nouveau mandat au Comité consultatif sur l'analyse et la recherche en matière de rémunération.
- C'est le ministre responsable du Comité consultatif qui m'avait nommé il y a deux ans.
- Je fus nommé non à titre de représentant de l'ACEP, mais comme une personne ayant de l'expérience en négociation collective, en rémunération et en recherche dans la fonction publique fédérale.
- Il n'y aura donc pas de remplaçant en provenance de l'ACEP.
- J'ai aimé travailler avec les autres membres du Comité, pour qui j'ai le plus grand respect.
- Environ la moitié des membres demeureront pour un deuxième mandat.
- J'aimerais souligner la précieuse collaboration de la présidente du Comité consultatif, Maryanne Weber de Statistique Canada, qui prendra sa retraite de la fonction publique l'an prochain.

Représentation

- L'employeur a d'abord refusé à un membre sa demande de congé pour réinstallation du conjoint d'un an moins un jour. Nous avons écrit au membre pour clarifier la situation et confirmer ses droits d'employée en ce concerne ce genre de congé. Les explications données à l'employée ont ensuite été transmises à l'employeur et aux Relations de travail. Le congé demandé pour réinstallation du conjoint a été accordé.
- Un membre nous demande de l'aide quant à sa demande de congé personnel qui a été refusée. L'employeur avait indiqué que son refus d'accorder le congé n'était pas lié aux besoins opérationnels. Nous lui avons expliqué ses droits et nous l'avons informé que nous allons appuyer son dossier, car l'employeur ne peut refuser le congé que pour des raisons de besoins opérationnels. Nous lui avons conseillé de faire un suivi par écrit et de mettre une date butoir pour une réponse. Le congé a été accordé au membre.
- Un membre nous demande de vérifier l'interprétation donnée par les relations de travail de son ministère quant à l'application de l'article 21.10, congé non payé

pour convenance personnelle de la c. c. ES. Le membre désire travailler ailleurs. Nous avons informé le membre que la position de l'employeur est correcte, c'est-à-dire qu'il peut demander un congé non rémunéré pour la durée de son projet d'emploi. De plus, nous l'avons référé au site du C.T. concernant la « Politique sur le congé non rémunéré » pour qu'il prenne connaissance des enjeux autour d'un congé sans solde prolongé.

- Un membre s'inquiétait de l'accès à la formation en langue seconde et de la maîtrise des deux langues officielles comme qualité essentielle dans l'application du mérite. Pour la formation, nous l'avons dirigé vers le directeur et le champion en langues officielles de son ministère. Pour ce qui est de l'affichage des exigences linguistiques CBC pour différents postes SI, nous l'avons informé que le ministère avait appliqué correctement les politiques régissant la question et que l'analyse de l'information que le membre nous avait fournie ne révélait aucune violation de la LEFP.
- Grief concernant l'article 36 de la convention collective ES portant sur l'évaluation du rendement et un rapport défavorable. Au dernier palier, l'employeur a reconnu que l'examen de rendement ne pouvait être fait et qu'il n'en aurait pas de fait, car le superviseur n'avait pas observé le rendement pendant au moins la moitié de la période de détachement. Mais, pour le rapport défavorable (un courriel) l'employeur a refusé de le retirer. Nous avons fait un renvoi conditionnel à l'arbitrage. La médiation par la CRTFP a échoué. Par la suite, nous avons réglé le dossier à l'avantage de notre membre.

Levée de la séance

Il est proposé par A. Picotte et appuyé par M. Korol que la séance soit levée à 23 h 25. **Motion adoptée à l'unanimité.**